



Accident mortel Jean Claude Lachaux

**ORANGE UNE
NOUVELLE FOIS
DEVANT LE TRIBUNAL
CORRECTIONNEL**



BP 90055 13202 Marseille Cedex 2
sud.ptt13@orange.fr

Après sa condamnation au tribunal correctionnel De Valence le 30 avril 2015 pour accident mortel d'un tiers, Orange passe une nouvelle fois devant le tribunal correctionnel d'Aix en Provence.

En effet, le 2 Décembre 2011 notre collègue Jean Claude Lachaux tombait d'une échelle "PFE" lors d'une intervention et décédait le 23 décembre à l'hôpital d'Aix, victime de la rentabilité financières voulue par France Télécom-Orange.

Depuis 2006, la CGT et SUD n'avaient cessé de prévenir la direction de France Telecom/Orange sur la dangerosité de ces échelles et sur l'organisation du travail pathogène qu'elle mettait en place. Des mises en demeure de l'inspection du travail ont également été en ce sens sur Montpellier, Toulouse, Besançon, Rouen, Lens, Grenoble, Valence, Marseille.

Dans ce dossier la CGT et SUD se sont portés partie civile avec la famille de Jean Claude.

Le 27 mai 2015, jour de l'Assemblée Générale des actionnaires, ORANGE est convoqué devant le tribunal correctionnel d'Aix en Provence pour répondre "**d'homicide involontaire**" et de "**non respect des dispositions en matière de santé et sécurité**".

Pour dire non à la stratégie financière de dégageement de dividendes pour les actionnaires au détriment de la vie des salariés ,

Pour dire, plus jamais à ça !

Nous appelons tous les salariés d'ORANGE,

A venir soutenir la famille de Jean Claude lachaux et les syndicats

qui se sont portés partie civile,

A venir dire : Ne perdons plus la vie à la gagner !

Nous voulons travailler dans de bonne condition et dans le respect des règles de sécurité

Alors tous et toutes ensemble

le MERCREDI 27 MAI dès 13H

devant le Tribunal correctionnel d'Aix

(40 Boulevard Carnot)